

**AVENANT NUMÉRO 1
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ D'OPITCIWAN
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028**

- ENTRÉ :** **LE CONSEIL DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**
représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par la ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Affaires autochtones et la ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par
la sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux
Affaires autochtones et le secrétaire général associé aux Relations
canadiennes (ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente, le 23 août 2018, intitulée l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente originale »):

ATTENDU QUE l'issue du processus d'attribution d'agents supplémentaires réalisé dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) a permis à certains corps de police autochtones du Québec d'obtenir de nouveaux effectifs policiers;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente originale conformément au sous-article 6.3 de cette entente;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à octroyer une contribution supplémentaire relative à l'ajout d'un policier pour la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE le Canada fournit sa part de la contribution financière prévue dans la présente entente, conformément au PSPPN, et dans le respect des politiques et des modalités qui y sont rattachées;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante de la présente entente.
2. Toutes les modalités de l'Entente originale demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
 - 2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, d'un effectif minimum de quatorze (14) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de l'exercice financier 2020-2021 et pour les suivants à la présente entente, d'un effectif minimum de quinze (15) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.1 b) selon le budget figurant à l'Annexe A (Budget du corps de police) de la présente entente, à :

2 900 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
2 979 750 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
3 274 532 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
3 364 582 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
3 457 108 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
3 552 178 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
3 649 863 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
3 750 234 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
3 853 367 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
3 959 334 \$ pour l'exercice financier 2027-2028,

Totalisant 34 740 948 \$ pour l'ensemble de l'entente.

5. Le paragraphe 4.2.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour chaque exercice financier, les contributions respectives du Canada et du Québec sont :

a) Pour l'exercice financier 2018-2019 :

1 508 000 \$ pour le Canada;
1 392 000 \$ pour le Québec.

b) Pour l'exercice financier 2019-2020 :

1 549 470 \$ pour le Canada;
1 430 280 \$ pour le Québec.

c) Pour l'exercice financier 2020-2021 :

1 702 756 \$ pour le Canada;
1 571 776 \$ pour le Québec.

d) Pour l'exercice financier 2021-2022 :

1 749 583 \$ pour le Canada;
1 614 999 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

1 797 696 \$ pour le Canada;
1 659 412 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

1 847 132 \$ pour le Canada;
1 705 046 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

1 897 929 \$ pour le Canada;
1 751 934 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

1 950 121 \$ pour le Canada;

1 800 113 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

2 003 750 \$ pour le Canada;

1 849 617 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

2 058 853 \$ pour le Canada;

1 900 481 \$ pour le Québec.

6. Le paragraphe 4.2.3 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.3 Le Conseil doit respecter le budget présenté à l'Annexe A (Budget du corps de police). Il peut néanmoins réaffecter des sommes entre les postes budgétaires, sans autorisation et nécessité de produire un budget amendé, lorsqu'une réaffectation est égale ou inférieure à vingt pour cent (20 %) de la contribution annuelle.

7. Le paragraphe 4.2.4 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.4 Si la réaffectation est supérieure au montant prévu au paragraphe 4.2.3 ou que la réaffectation budgétaire nécessite l'ajout d'un nouveau poste budgétaire admissible ou le retrait d'un poste budgétaire existant, le Conseil doit obtenir l'autorisation écrite du Canada et du Québec.

8. Le sous-paragraphe 4.4.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.4.1 b) à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant, accordé par l'Assemblée nationale au ministère de la Sécurité publique, pour financer les services policiers autochtones au cours de l'exercice pendant lequel un versement de la contribution du Québec est susceptible d'arriver à échéance, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

9. L'Annexe A de l'Entente originale est remplacée par l'Annexe A jointe à la présente entente.

POUR LE CONSEIL,

[REDACTED]

LE CHÉF

23-03-2020

signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,

[REDACTED]

LA DIRECTRICE,
DIVISION DES PROGRAMMES
DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

9 mars 2021

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le 25 mars 2021
signé le



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

Le 25 mars 2021
signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2021-03-29
signé le

**Annexe A
Budget du corps de police**

Revenus pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 508 000,00 \$
Gouvernement du Québec	1 392 000,00 \$
Sous Total – En espèce	2 900 000,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 900 000,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 900 000,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	7 280,00 \$	6 720,00 \$		14 000,00 \$
Coûts des installations policières	4 160,00 \$	3 840,00 \$		8 000,00 \$
Dépenses administratives	7 280,00 \$	6 720,00 \$		14 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	63 440,00 \$	58 560,00 \$		122 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	17 160,00 \$	15 840,00 \$		33 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	28 080,00 \$	25 920,00 \$		54 000,00 \$
Équipement policier	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Formation et recrutement	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Honoraires professionnels	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Organes directeurs de la police	171 600,00 \$	158 400,00 \$		330 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 026 480,00 \$	947 520,00 \$		1 974 000,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	82 160,00 \$	75 840,00 \$		158 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	11 960,00 \$	11 040,00 \$		23 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 508 000,00 \$	1 392 000,00 \$	0,00 \$	2 900 000,00 \$
Dépenses totales :	1 508 000,00 \$	1 392 000,00 \$	0,00 \$	2 900 000,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opiteiwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 549 470,00 \$
Gouvernement du Québec	1 430 280,00 \$
Sous Total – En espèce	2 979 750,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 979 750,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 979 750,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opiteiwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 480,00 \$	6 905,00 \$		14 385,00 \$
Coûts des installations policières	4 274,00 \$	3 946,00 \$		8 220,00 \$
Dépenses administratives	7 480,00 \$	6 905,00 \$		14 385,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 185,00 \$	60 170,00 \$		125 355,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	17 632,00 \$	16 276,00 \$		33 908,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	28 852,00 \$	26 633,00 \$		55 485,00 \$
Équipement policier	53 430,00 \$	49 320,00 \$		102 750,00 \$
Formation et recrutement	16 029,00 \$	14 796,00 \$		30 825,00 \$
Honoraires professionnels	21 372,00 \$	19 728,00 \$		41 100,00 \$
Organes directeurs de la police	176 319,00 \$	162 756,00 \$		339 075,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 054 708,00 \$	973 577,00 \$		2 028 285,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	84 420,00 \$	77 925,00 \$		162 345,00 \$
Voyages en régions éloignées	12 289,00 \$	11 343,00 \$		23 632,00 \$
Sous Total – En espèce	1 549 470,00 \$	1 430 280,00 \$	0,00 \$	2 979 750,00 \$
Dépenses totales :	1 549 470,00 \$	1 430 280,00 \$	0,00 \$	2 979 750,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 702 756,00 \$
Gouvernement du Québec	1 571 776,00 \$
Sous Total – En espèce	3 274 532,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 274 532,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 274 532,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 686,00 \$	7 095,00 \$		14 781,00 \$
Coûts des installations policières	4 392,00 \$	4 054,00 \$		8 446,00 \$
Dépenses administratives	7 686,00 \$	7 094,00 \$		14 780,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 977,00 \$	61 825,00 \$		128 802,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	18 117,00 \$	16 723,00 \$		34 840,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	29 646,00 \$	27 365,00 \$		57 011,00 \$
Équipement policier	54 899,00 \$	50 677,00 \$		105 576,00 \$
Formation et recrutement	16 470,00 \$	15 203,00 \$		31 673,00 \$
Honoraires professionnels	21 960,00 \$	20 270,00 \$		42 230,00 \$
Organes directeurs de la police	181 168,00 \$	167 232,00 \$		348 400,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 194 389,00 \$	1 102 513,00 \$		2 296 902,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	86 740,00 \$	80 069,00 \$		166 809,00 \$
Voyages en régions éloignées	12 626,00 \$	11 656,00 \$		24 282,00 \$
Sous Total – En espèce	1 702 756,00 \$	1 571 776,00 \$	0,00 \$	3 274 532,00 \$
Dépenses totales :	1 702 756,00 \$	1 571 776,00 \$	0,00 \$	3 274 532,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opiteiwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 749 583,00 \$
Gouvernement du Québec	1 614 999,00 \$
Sous Total – En espèce	3 364 582,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 364 582,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 364 582,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opiteiwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 897,00 \$	7 290,00 \$		15 187,00 \$
Coûts des installations policières	4 513,00 \$	4 165,00 \$		8 678,00 \$
Dépenses administratives	7 897,00 \$	7 290,00 \$		15 187,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 819,00 \$	63 525,00 \$		132 344,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	18 615,00 \$	17 183,00 \$		35 798,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	30 461,00 \$	28 118,00 \$		58 579,00 \$
Équipement policier	56 409,00 \$	52 070,00 \$		108 479,00 \$
Formation et recrutement	16 923,00 \$	15 621,00 \$		32 544,00 \$
Honoraires professionnels	22 564,00 \$	20 828,00 \$		43 392,00 \$
Organes directeurs de la police	186 150,00 \$	171 831,00 \$		357 981,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 227 235,00 \$	1 132 832,00 \$		2 360 067,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	89 126,00 \$	82 270,00 \$		171 396,00 \$
Voyages en régions éloignées	12 974,00 \$	11 976,00 \$		24 950,00 \$
Sous Total – En espèce	1 749 583,00 \$	1 614 999,00 \$	0,00 \$	3 364 582,00 \$
Dépenses totales :	1 749 583,00 \$	1 614 999,00 \$	0,00 \$	3 364 582,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 797 696,00 \$
Gouvernement du Québec	1 659 412,00 \$
Sous Total – En espèce	3 457 108,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 457 108,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00
Total des revenus :	3 457 108,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 114,00 \$	7 491,00 \$		15 605,00 \$
Coûts des installations policières	4 637,00 \$	4 280,00 \$		8 917,00 \$
Dépenses administratives	8 115,00 \$	7 490,00 \$		15 605,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	70 712,00 \$	65 272,00 \$		135 984,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	19 127,00 \$	17 655,00 \$		36 782,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	31 299,00 \$	28 891,00 \$		60 190,00 \$
Équipement policier	57 960,00 \$	53 502,00 \$		111 462,00 \$
Formation et recrutement	17 388,00 \$	16 051,00 \$		33 439,00 \$
Honoraires professionnels	23 184,00 \$	21 401,00 \$		44 585,00 \$
Organes directeurs de la police	191 269,00 \$	176 556,00 \$		367 825,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 260 984,00 \$	1 163 984,00 \$		2 424 968,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	91 577,00 \$	84 533,00 \$		176 110,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 330,00 \$	12 306,00 \$		25 636,00 \$
Sous Total – En espèce	1 797 696,00 \$	1 659 412,00 \$	0,00 \$	3 457 108,00 \$
Dépenses totales :	1 797 696,00 \$	1 659 412,00 \$	0,00 \$	3 457 108,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 847 132,00 \$
Gouvernement du Québec	1 705 046,00 \$
Sous Total – En espèce	3 552 178,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 552 178,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 552 178,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 338,00 \$	7 696,00 \$		16 034,00 \$
Coûts des installations policières	4 764,00 \$	4 399,00 \$		9 163,00 \$
Dépenses administratives	8 338,00 \$	7 696,00 \$		16 034,00 \$
Dépenses de transport et équipement commexe	72 656,00 \$	67 067,00 \$		139 723,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	19 653,00 \$	18 141,00 \$		37 794,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	32 159,00 \$	29 686,00 \$		61 845,00 \$
Équipement policier	59 554,00 \$	54 973,00 \$		114 527,00 \$
Formation et recrutement	17 866,00 \$	16 492,00 \$		34 358,00 \$
Honoraires professionnels	23 822,00 \$	21 989,00 \$		45 811,00 \$
Organes directeurs de la police	196 529,00 \$	181 411,00 \$		377 940,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 295 660,00 \$	1 195 994,00 \$		2 491 654,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	94 096,00 \$	86 858,00 \$		180 954,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 697,00 \$	12 644,00 \$		26 341,00 \$
Sous Total – En espèce	1 847 132,00 \$	1 705 046,00 \$	0,00 \$	3 552 178,00 \$
Dépenses totales :	1 847 132,00 \$	1 705 046,00 \$	0,00 \$	3 552 178,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 897 929,00 \$
Gouvernement du Québec	1 751 934,00 \$
Sous Total – En espèce	3 649 863,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 649 863,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 649 863,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 567,00 \$	7 908,00 \$		16 475,00 \$
Coûts des installations policières	4 896,00 \$	4 519,00 \$		9 415,00 \$
Dépenses administratives	8 567,00 \$	7 908,00 \$		16 475,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	74 654,00 \$	68 912,00 \$		143 566,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 193,00 \$	18 640,00 \$		38 833,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	33 044,00 \$	30 501,00 \$		63 545,00 \$
Équipement policier	61 192,00 \$	56 485,00 \$		117 677,00 \$
Formation et recrutement	18 358,00 \$	16 945,00 \$		35 303,00 \$
Honoraires professionnels	24 477,00 \$	22 594,00 \$		47 071,00 \$
Organes directeurs de la police	201 933,00 \$	186 400,00 \$		388 333,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 331 291,00 \$	1 228 884,00 \$		2 560 175,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	96 683,00 \$	89 246,00 \$		185 929,00 \$
Voyages en régions éloignées	14 074,00 \$	12 992,00 \$		27 066,00 \$
Sous Total – En espèce	1 897 929,00 \$	1 751 934,00 \$	0,00 \$	3 649 863,00 \$
Dépenses totales :	1 897 929,00 \$	1 751 934,00 \$	0,00 \$	3 649 863,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 950 121,00 \$
Gouvernement du Québec	1 800 113,00 \$
Sous Total – En espèce	3 750 234,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 750 234,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 750 234,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 803,00 \$	8 125,00 \$		16 928,00 \$
Coûts des installations policières	5 030,00 \$	4 643,00 \$		9 673,00 \$
Dépenses administratives	8 803,00 \$	8 125,00 \$		16 928,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	76 707,00 \$	70 807,00 \$		147 514,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 748,00 \$	19 153,00 \$		39 901,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	33 952,00 \$	31 341,00 \$		65 293,00 \$
Équipement policier	62 875,00 \$	58 038,00 \$		120 913,00 \$
Formation et recrutement	18 862,00 \$	17 412,00 \$		36 274,00 \$
Honoraires professionnels	25 150,00 \$	23 215,00 \$		48 365,00 \$
Organes directeurs de la police	207 487,00 \$	191 526,00 \$		399 013,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 367 901,00 \$	1 262 679,00 \$		2 630 580,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	99 342,00 \$	91 700,00 \$		191 042,00 \$
Voyages en régions éloignées	14 461,00 \$	13 349,00 \$		27 810,00 \$
Sous Total – En espèce	1 950 121,00 \$	1 800 113,00 \$	0,00 \$	3 750 234,00 \$
Dépenses totales :	1 950 121,00 \$	1 800 113,00 \$	0,00 \$	3 750 234,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 003 750,00 \$
Gouvernement du Québec	1 849 617,00 \$
Sous Total – En espèce	3 853 367,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 853 367,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 853 367,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	9 044,00 \$	8 349,00 \$		17 393,00 \$
Coûts des installations policières	5 168,00 \$	4 772,00 \$		9 940,00 \$
Dépenses administratives	9 044,00 \$	8 349,00 \$		17 393,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	78 816,00 \$	72 754,00 \$		151 570,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 320,00 \$	19 679,00 \$		40 999,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	34 886,00 \$	32 203,00 \$		67 089,00 \$
Équipement policier	64 604,00 \$	59 634,00 \$		124 238,00 \$
Formation et recrutement	19 381,00 \$	17 890,00 \$		37 271,00 \$
Honoraires professionnels	25 842,00 \$	23 854,00 \$		49 696,00 \$
Organes directeurs de la police	213 193,00 \$	196 793,00 \$		409 986,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 405 519,00 \$	1 297 402,00 \$		2 702 921,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	102 074,00 \$	94 222,00 \$		196 296,00 \$
Voyages en régions éloignées	14 859,00 \$	13 716,00 \$		28 575,00 \$
Sous Total – En espèce	2 003 750,00 \$	1 849 617,00 \$	0,00 \$	3 853 367,00 \$
Dépenses totales :	2 003 750,00 \$	1 849 617,00 \$	0,00 \$	3 853 367,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 058 853,00 \$
Gouvernement du Québec	1 900 481,00 \$
Sous Total – En espèce	3 959 334,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 959 334,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 959 334,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	9 293,00 \$	8 579,00 \$		17 872,00 \$
Coûts des installations policières	5 310,00 \$	4 903,00 \$		10 213,00 \$
Dépenses administratives	9 293,00 \$	8 579,00 \$		17 872,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	80 984,00 \$	74 755,00 \$		155 739,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 906,00 \$	20 220,00 \$		42 126,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	35 846,00 \$	33 087,00 \$		68 933,00 \$
Équipement policier	66 380,00 \$	61 274,00 \$		127 654,00 \$
Formation et recrutement	19 914,00 \$	18 382,00 \$		38 296,00 \$
Honoraires professionnels	26 552,00 \$	24 510,00 \$		51 062,00 \$
Organes directeurs de la police	219 055,00 \$	202 205,00 \$		421 260,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 444 171,00 \$	1 333 081,00 \$		2 777 252,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	104 881,00 \$	96 813,00 \$		201 694,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 268,00 \$	14 093,00 \$		29 361,00 \$
Sous Total – En espèce	2 058 853,00 \$	1 900 481,00 \$	0,00 \$	3 959 334,00 \$
Dépenses totales :	2 058 853,00 \$	1 900 481,00 \$	0,00 \$	3 959 334,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

